



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 73513

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, chargée de la politique de la ville sur le décret n° 2015-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la politique de ville. Selon ce décret, le Conseil national des villes comprend désormais douze membres « représentant les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville » nommés par arrêté, en plus des membres représentant les acteurs économiques et sociaux et des personnalités qualifiées. Il souhaite savoir sur quels critères représentatifs vont être nommés ces douze membres.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73513

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Politique de la ville

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 862

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)